

Communiqué de presse
Sécurité publique

Les automobilistes peuvent ranger leur disque de stationnement
4 semaines de vacances pour les zones bleues!

Comme chaque année à pareille époque, les restrictions de parcage en Ville du Locle se mettent en veilleuse, soit du lundi 20 juillet au samedi 15 août 2020.

Pendant cette période d'été, le parcage des véhicules est autorisé sans disque de stationnement dans les cases et les zones limitées. Ceux-ci peuvent donc être rangés par les automobilistes l'espace de 4 semaines.

Une façon comme une autre pour la Mère commune des Montagnes neuchâteloises de lever le pied pendant cette période estivale. Une mesure appréciée par tous.

Le Locle, le 14 juillet 2020

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.